

→ 5 bonnes raisons de créer son compte lecteur ArchiRès

PROLONGER un prêt ou RÉSERVER un document déjà en prêt



Faire une demande de **PEB** (Prêt Entre Bibliothèques)

Consulter l'**HISTORIQUE** de ses prêts ...

Consulter des **DOCUMENTS ÉLECTRONIQUES** (mémoires de séminaire, PFE etc.)

... Et tout ça depuis chez soi!

Pour s'inscrire, c'est ici : www.archires.archi.fr



- Utilisez l'adresse mail référencée par votre école (adresse personnelle ou adresse institutionnelle de type @ecole.archi.fr) Vous recevrez un message, il faudra parfois attendre quelques minutes avant de pouvoir activer votre mot de passe et cliquer de nouveau sur le lien.
- L'équipe de la bibliothèque est à votre disposition pour vous aider.